



Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny

# Présentation de notre Coopérative

Par Serge Kirouac, directeur général

Mis à jour : Avril 2023

## La Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny

- Fondée en 1998
- Coopérative à but non lucratif
  - Traitée comme un OBNL
  - Pas de profit, pas de propriétaire qui s'enrichit
  - Propriété collective née des gens du milieu
- Entreprise d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD)
- Services d'aide à domicile aux aînés, aux retraités, aux personnes en manque d'autonomie, mais aussi aux familles actives



# Les EÉSAD

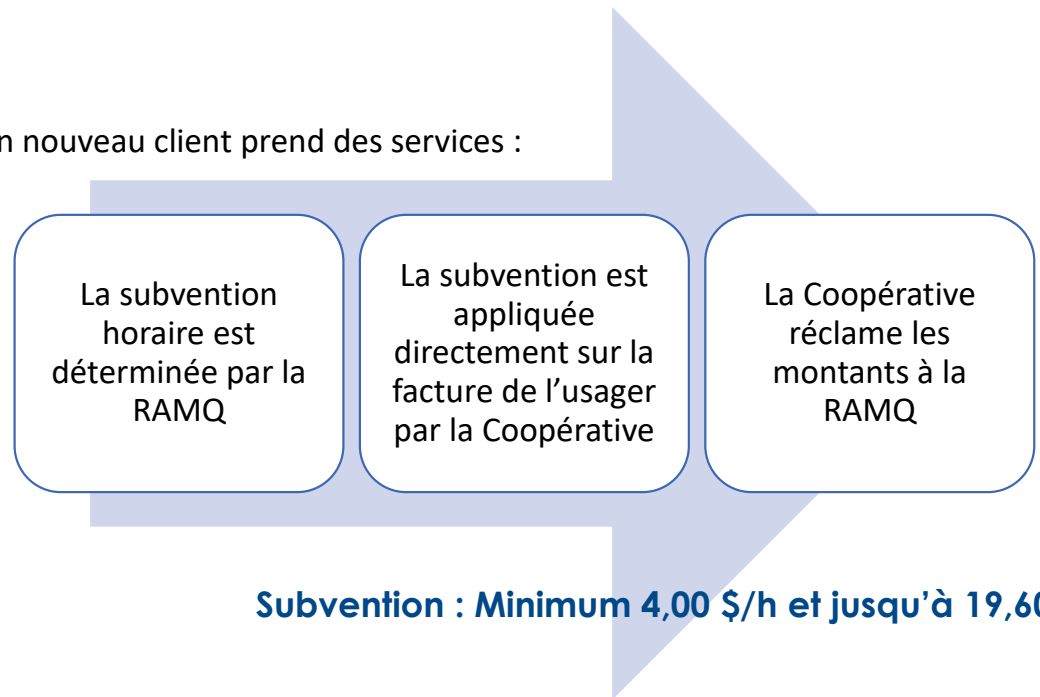
- Forment un réseau provincial
- Premières en services à domicile au Québec (après le MSSS)
- Dans toutes les régions du Québec
  - Notre Coopérative couvre tout le secteur de la MRC de Montmagny
- Le Réseau :
  - Aide pour la formation du personnel
  - Relations avec le Gouvernement
  - Échanges entre EÉSAD



# Le PEFSAD

- Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique
- Administré par la RAMQ
- Exclusif aux services rendus par les EÉSAD
- Coûts avantageux pour les usagers
- Subvention entièrement gérée par la Coopérative

Lorsqu'un nouveau client prend des services :



**Subvention : Minimum 4,00 \$/h et jusqu'à 19,60 \$/h**



# Services offerts par notre Coopérative

## 1. Services d'aide à la vie domestique (AVD)

Services admissibles au PEFSAD de la RAMQ

- Entretien ménager
- Préparation de repas
- Buanderie
- Accompagnements aux courses

## 2. Services d'assistance personnelle (SAP)

Services pouvant majoritairement être référés par le CISSS (CLSC)

- Aide au lever, au coucher, à l'hygiène, à l'habillement, à l'alimentation et aux déplacements

## 3. Services de répit aux proches aidants

Services pouvant majoritairement être référés par le CISSS (CLSC)

- Surveillance sécuritaire (avec services d'AVD ou non)



# Services en résidence privée pour aînés (RPA)

- Partenariat avec deux résidences privées pour aînés de la région
  - Résidence du Cap (Cap-Saint-Ignace)
  - Les Habitations Panet (Saint-Fabien-de-Panet)
- Tous les services sont fournis par la Coopérative
  - Entretien ménager des appartements et des chambres
  - Préparation et services des repas collectifs
  - Entretien ménager des espaces communs
  - Surveillance
- Avantages du partenariat
  - L'OBNL ou le Propriétaire privé de la RPA demeure le même
  - L'accès au PEFSAD de la RAMQ pour tous les résidents (coûts avantageux)
  - La gestion des RH (embauches, paies, affectations) gérée par la Coopérative



# Coût des services

- Part sociale de 50,00 \$
  - Économie de 2,00 \$/h sur les services
  - Droit de vote à l'assemblée générale annuelle
  - Remboursable en tout temps
- Services d'AVD
  - **28,25 \$/h** (30,25 \$/h non-membres)
  - Services référés par le CISSS dans certains cas
- Répit aux proches aidants
  - Services subventionnés par l'Appui et/ou référés par le CISSS
  - **3,00 \$/h**, maximum 15,00 \$ par jour

**Services admissibles  
au crédit d'impôt pour  
le maintien à domicile  
des aînés**

70 ans et plus

Aide financière  
équivalente à 37%



# Exemples

1

Personne seule

Revenu de 21 000 \$

Coût horaire de base des services : 28,25 \$/h

Aide financière fixe : 4,00 \$/h

Aide financière variable : 15,60 \$/h

Coût horaire payé : **8,65 \$/h**

**Deux services** d'une durée de 3 heures chacun **par mois**

Coût mensuel : 51,90 \$

2

Couple

Revenu de 40 000 \$

Coût horaire de base des services : 28,25 \$/h

Aide financière fixe : 4,00 \$/h

Aide financière variable : 11,70 \$/h

Coût horaire payé : **12,55 \$/h**

**Deux services** d'une durée de 3 heures chacun **par mois**

Coût mensuel : 75,30 \$





## Exemples (suite)

1

Personne seule

Revenu de 21 000 \$

Deux services d'une  
durée de 3 heures  
chacun **par mois**

Coût mensuel : 51,90 \$

Coût mensuel des services : 51,90 \$

Crédit d'impôt pour le maintien  
à domicile (70 ans et plus/ 37 %) : 19,20 \$

Coût mensuel payé : **32,70 \$**

2

Couple

Revenu de 40 000 \$

Deux services d'une  
durée de 3 heures  
chacun **par mois**

Coût mensuel : 75,30 \$

Coût mensuel des services : 75,30 \$

Crédit d'impôt pour le maintien  
à domicile (70 ans et plus/ 37 %) : 27,86 \$

Coût mensuel payé : **47,44 \$**



# La formation de notre personnel

**Choisir la Coopérative**  
de services à domicile  
de la MRC de  
Montmagny, c'est faire  
affaire avec du  
**personnel formé et**  
**compétent**

- Services d'AVD
  - Jumelage avec une employée expérimentée
- Services de SAP/ Formations de base
  - RCR
  - Principes pour le déplacement sécuritaire des personnes (PDSP)
  - Compétence 7
- Autres formations possibles
  - Diplôme d'études professionnel
    - Assistance à la personne en établissement de santé ou Assistance à la personne en établissement et à domicile
  - Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)
  - Formation Alzheimer



# Autres points

- Défi de la main d'oeuvre
  - La Coopérative est en constant recrutement
  - Voir nos offres d'emploi sur Jobillico et sur notre site web [www.coopds.com](http://www.coopds.com)
- Services en développement
  - Grand ménage
  - SAP le soir et la fin de semaine





**Suivez-nous sur Facebook !**



**Coopérative de services à domicile  
de la MRC de Montmagny**

**Les personnes âgées veulent demeurer dans leur milieu  
de vie le plus longtemps possible.**

**La raison d'être de la Coopérative est de les aider à  
réaliser ce souhait.**

**Merci**

**Serge Kirouac, directeur général**

